

**Conseil d'école n°1 2023-2024**  
le Mardi 14 novembre 2023  
A la salle annexe de la Mairie de CRAS , à 18h00

**Présents :**

**Mairies de Cras et de Morette et S.S.I :** Nicole Dimaria présidente du SSI et maire de Cras, Franck Doriol, maire de Morette, Marie-Claire Geymond, adjointe aux affaires scolaires de Morette, Jean-Marie Delacour, adjoint aux affaires scolaires de Cras,

**Directrices et enseignantes des écoles de Cras/Morette :** Mme Battuz Monique, Mme Roche Fabienne (Morette), Mme Watré Catherine(Cras)

**Parents délégués :** Andrieux Séverine, Ilona Woronow  
Axelle Mourier Des Gayets excusée

**Préalables :**

1 – Les conseils des écoles de Morette et Cras ont, indépendamment, à l'unanimité, voté la réunion des deux conseils en un seul pour l'année 2023-2024.

2 - Nous avons été contraintes de déplacer ce conseil à cause de l'indisponibilité de certains de ses représentants. Nous réalisons donc ce conseil hors délai. Serait-il possible de noter les dates et horaires des prochains conseils et nous faire part au plus vite des obligations de chacun afin de pouvoir anticiper ? Pour rappel, aucun vote n'est possible sans la présence de tous. DATES des prochains conseils : lundi 18 mars à 18h00 à Morette et jeudi 27 Juin à Cras 18h00.

**Les élections des délégués de parents d'élèves** ont lieu chaque année dans chacune des 2 écoles du Regroupement et celles-ci ont pour conséquences que le 1er CE doit se dérouler dans chaque école du regroupement Cras Morette et prendre une délibération à la MAJORITE des membres pour fonctionner en conseil d'école COMMUN .

Pour plus de facilité, le conseil d'école de chaque école est convoqué au même endroit et même heure pour prendre formellement la délibération

(procès verbal signé par chacune des écoles : mairie/ délégués /enseignants )

**1- ORGANISATION GENERALE**

**a) Les classes :**

*Effectifs actuels :*

**PS/MS/GS :** 19 (4 PS + 9 MS + 6 GS )

**Classe de Fabienne :** 20 (5 CP + 10 CE1+ 5 CE2)

**Classe de Monique Battuz :** 20 (3 CE2 +8 CM1+9 CM2)

1 élève de moyenne section a été radiée pour l'année 2023 2024, 1 élève radiée également en CE1  
2 inscriptions début Décembre 2023 = 1 élève de GS 1élève de CE2

**Total : 59 élèves actuellement, 61 dès le mois de décembre.**

*Projection éventuelle :*

Renvoi des effectifs prévisionnels pour septembre 2024 à la DSDEN en novembre 2023 :

**Cycle 1 :** 8 PS / 4 MS / 9 GS = 21

**Cycle 2 :** 7 CP / 5 CE1 /10 CE2 = 22

**Cycle 3 :** 9 CM1 / 8 CM2 = 17

Total : **60 élèves**

Pour les répartitions à venir : aucune classe contenant des GS CP ou CE1 ne pourra excéder l'effectif de 24 élèves

en début d'année. Cette contrainte n'influera pas sur la répartition des effectifs de l'an prochain compte tenu de nos effectifs.

Nous demandons aux municipalités de bien faire remonter les inscriptions au fur et à mesure qu'elles arrivent. Il y a plusieurs remontées académiques au cours de l'année.

#### Organisation humaine :

**ATSEM à CRAS** : Mme Margaux Sauteron assure son service d'A.T.S.E.M dans la classe de 9h à 12h15 et de 13h30 à 16h45.

**AESH** : Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap :

Cras : Mme Villoni Delphine

Morette : Mme Aude Didouche

#### Les A.P.C : *Activités Pédagogiques Complémentaires.*

Elles sont organisées en fonction des besoins par les enseignantes. Les communications se font directement avec les familles concernées.

Les directeurs et chargés d'école en sont déchargés.

#### Décharges de direction :

La directrice de CRAS à 1 classe a droit à 6 journées dans l'année.

La directrice d'école de MORETTE à deux classes a droit à 12 jours annuels de décharge pour le travail de direction. Elles sont alors remplacées dans leur classe.

Monique Battuz partira en retraite au 1<sup>er</sup> mai 2024. La direction pourra être assurée par Mme Roche sur mai et juin et juillet, à confirmer. Pour l'an prochain, le poste paraîtra « au mouvement ».

Inscrite sur la liste d'aptitude de direction d'école, Fabienne Roche bénéficie de 12 jours de stage en ces mois de novembre et décembre.

#### b) Les services aux familles

Temps périscolaires : gérés par les municipalités

##### La cantine :

Morette : 40 élèves fréquentent régulièrement la cantine.

Cras : 18 élèves.

Les municipalités des 5 communes sont en réflexion collective et envisagent de renégocier le carnet des charges des prestataires : plusieurs prestataires seront contactés. La volonté serait de trouver des productions locales.

Le repas est aujourd'hui facturé à 4€40 par enfant.

##### Les garderies :

Inscription indispensable. Rappel : ouverture à 7h30 / fin à 18h15 le soir.

Il est demandé de ne pas se garer devant le porche de l'école de Cras, ce ne peut être une dépose-minute. Les enfants doivent être accompagnés jusqu'à la porte. La barrière ne peut être déplacée.

Le stationnement devant les écoles est interdit à tout moment de la journée (hors places matérialisées).

##### Le transport : RAS

#### c) Règlement intérieur du R.P.I - CRAS /MORETTE

- Au règlement intérieur : Des modifications ont été apportées concernant : les enfants ayant 3 ans dans l'année scolaire en cours et sur le harcèlement à l'école. Il a été communiqué pour lecture aux différents membres du Conseil d'Ecole afin que chacun puisse voter ce soir en toute connaissance.

La signature du règlement intérieur est par toutes les parties en présence et distribution est faite aux mairies/SSI, parents, et écoles.

L'inspecteur tient à nous signaler que le règlement intérieur n'a pas été réactualisé par les services de la DSDEN

depuis 2014 et en cours d'actualisation. En conséquence, nous informerons le conseil d'école en mars de changements éventuels.

Cela n'enlève en rien la capacité d'action car la hiérarchie des textes s'impose. Les lois et décrets étant supérieurs aux règlements intérieurs, ces textes s'appliquent d'office.

#### **d) Fonctionnement général :**

- Présentation des comptes d'écoles : en cours de validation par l'OCCE.

Présentés pour Morette par Mme Roche : report du passif aout 2022 : 2557,50€. Charges éducatives : 3103,39€ ; cotisation OCCE 82,25€ ; frais bancaires : 21,96€ ; recettes subventions SSI : 1785,50€ ; Soit un déficit de 1785,50€ ; avec le report du passif du 31/08/2022, **le bilan au 31/08/2023 est de 1135,39€.**

Présentés pour Cras par Mme Watré : 1476 de charges éducatives et 90 euros de cotisations OCCE ; subventions SSI / 1778 euros. **Actif du compte au 31 aout 2023 : 877,1**

A savoir que le syndicat scolaire verse 55€ par enfant et par an, et 53€ pour les frais de direction.

#### **Plan Vigipirate renforcé URGENCE ATTENTAT**

**Le PPMS « attentat-intrusion » définit les comportements à adopter :**

Les voyages scolaires demeurent autorisés. Conformément à la réglementation en vigueur, ils doivent faire l'objet d'une autorisation préalable des services académiques ;

les sorties scolaires occasionnelles (théâtre, sortie nature...) sont également autorisées. Elles ne nécessitent pas d'autorisations préalables auprès des autorités académiques ;

les déplacements et activités dans des espaces à proximité des écoles et établissements (stades...) dans le cadre de l'éducation physique et sportive peuvent être maintenus dans le respect des règles de sécurité ;

les activités prévues dans les établissements, telles que les réunions parents-professeurs, sont maintenues ;

Toutefois, les voyages et sorties scolaires doivent faire l'objet d'une vigilance particulière de la part des organisateurs. Chaque entrée dans l'établissement doit être autorisée par l'équipe enseignante. Un contrôle d'identité peut être opéré.

**A signaler : A Cras, le stationnement n'est pas respecté**, la barrière installée au préalable a été arrachée, la barrière amovible qui la remplace est très souvent déplacée. Une autre solution sera étudiée par la municipalité.

Enfin, **l'exercice de PPMS attentat intrusion en maternelle** doit être réalisé après les vacances et il a déjà été réalisé à Morette. le 5 Octobre.

Un exercice PPMS risque naturel ou chimique doit être réalisé dans le courant de la troisième période . Barrière devant l'école (pompiers secours).

- Exercices incendie :
- A Cras il s'est réalisé le 16 octobre .
- A Morette il sera fait lors de la deuxième période.

- Point sur les évaluations : pour les classes de CP, CE1 et CM1 : passation du 11 au 22 septembre. Les résultats ont été communiqués individuellement aux familles.

- Travaux :

**A Cras** : Merci à la municipalité pour avoir enlevé l'ancienne TV / le photocopieur, fixé le banc de la cour et réparé la serrure du portillon.

Merci pour la disponibilité toujours tant appréciée pour me venir en aide quant aux dépannages internet /téléphone .....

Les enseignantes apprécieraient que les classes soient nettoyées et équipées avant la date de la pré-rentree.

**A Morette :** toujours un système d'ouverture de la porte du bureau à distance serait bienvenu. La municipalité, toujours à l'écoute de l'école est également remerciée.

- **Équipement**
- L'équipement pédagogique : livres /manuels matériel d'EPS
- Les tablettes + one (Espace numérique de travail ) abonnement par la mairie depuis 29/09 /2023 à tarif préférentiel sur 3ans .
- Jardin Projet : plantation d' un arbre dans l'air de jeux jouxtant la maternelle.
- Achat de terre / graines /plants Joël (ex employé communal ) qui est pépiniériste de métier, s'est proposé pour apporter son savoir-faire et encadrer un petit groupe d'élèves de maternelle.
  
- **Matériel de la classe de cycle 3** : un contact a été pris auprès de l' OCCE gestionnaire des comptes de nos classes : ce qui est acheté par la coopérative scolaire appartient à la coopérative scolaire représentée par les signataires du compte, y compris les achats qui ont été permis par l'obtention de subventions extérieures. Ce matériel est d'ailleurs assuré par l'OCCE. Nul besoin de « convention » avec la municipalité pour le prêt de ce matériel appartenant à l'école. Les échanges de matériel entre nos deux écoles existent depuis toujours en fonction des niveaux présents et des besoins particuliers de chaque enseignante (matériel EPS, anglais...). Il est d'ailleurs à noter qu'une partie du matériel a été acquis en commun (anglais ou certains jeux par exemple).
  
- Les 4 ordinateurs, bureaux et chaises acquis par la municipalité de Cras et prêtés à l'école de Morette font l'objet d'une convention avec la municipalité de Morette.

## **2- PROJETS :**

### **Projets communs aux deux écoles :**

**Cross** : 24 mai 2024 avec les classes de Poliénas, préparation en collaboration avec les enseignantes de Poliénas. Le cross doit s'organiser sur un temps scolaire. Un partenariat avec l'Unicef sera de nouveau recherché.

**Photo de classe** : le 5 Mars

**Projet les Olympiades** : organisées à Poliénas et préparées en collaboration avec les collègues de Poliénas (bus à prévoir grâce au Sou).

**Baskett FFB** : 4 séances ont eu lieu à Morette fin septembre début octobre .  
L'intervenante est injoignable. Cras est toujours dans l'attente.

**Mare pédagogique** : Voir l'état de la mare. Des investissements seraient nécessaires.

### **Ecole de Cras :**

**Sortie à Notre Dame de l'Osier** lors de la semaine du goût, découverte d'un verger, ses arbres, les fruits d'automne, organisée par Espace Nature Isère. La plantation d'un arbre serait souhaitable pour poursuivre cette sensibilisation. La municipalité a déjà contacté l'ancien employé municipal afin de choisir l'essence à planter et donne son accord pour l'installation sur le nouveau plateau de jeu.

**L'Ecole hors l'école** : 1 matinée par semaine (les vendredis) dans les environnements proches de l'école. Un projet qui se montre enthousiasmant pour les petits élèves de maternelle.

Les élèves ont une grande curiosité et envie d'explorer, d'apprendre dans le milieu naturel mais aussi ont besoin de constance pour se sentir à l'aise , d'où la nécessité de rendre ces sorties régulières.

Concept pédagogique ludique où tous les domaines disciplinaires sont enseignés de manière interdisciplinaire. C'est une autre approche, toujours en lien avec ce qui se fait en classe .

**Intervention du Sitcom** Ateliers, tri et compostage. Pas de nouvelle à ce jour. Des personnels sont en cours de formation.

**Projet sciences les Bee Bot** : la classe maternelle s'est vu offrir la possibilité de faire une nouvelle demande pour l'obtention d'une subvention auprès de l'institut « Max Von Laue », ceci afin d'enrichir l'équipement acquis l'an dernier : les « BEE BOT » (Abeilles robots) ! Un nouveau projet a donc été présenté à l'institut . Merci à Amaury Mourier Des Gayets pour cette nouvelle offre. En attente de réponse.

**Projet Classe nature** A Roissard (Trièves), mi-mai, 3 jours et 2 nuits. Son financement est à l'étude avec le sou des écoles. La subvention du syndicat scolaire est-elle attribuée à ce RPI cette année? Un courrier sera envoyé

par Mme Watré au SSI afin que sa demande soit étudiée.

**Concert de Noël** le 21 ou 22 décembre ?

**Ecole de Morette :**

Les maîtresses se sont engagées ensemble dans la plupart des projets (sauf mention contraire).

**Piscine** : du 11 septembre au 25 Mars 41 élèves dans le bassin (effectif important nécessitant des parents agréés. Pour le transport 1 parent au moins (1 adulte par tranche de 15 élèves) mais au moins 2 parents agréés par séance (encadrement renforcé : 1 adulte par tranche de 12 élèves). Pour rappel : l'AESH présente n'est pas comptabilisée dans les adultes accompagnateurs.

**Projet recyclage** : classe de Fabienne : sous forme de défis à réaliser, sensibilisation au recyclage

**Ifac** : 2 interventions dans l'année autour de l'estime de soi : vendredi 17 novembre et mardi 12 mars

**Ecole et musée St antoine l'abbaye** : « Corps et sens ». Parfum / musique-rythme : ressenti corporel / mouvement / art plastique/ vêtement (tissage le 19 Janvier) sont autant de sujet abordés ou projetés. Le musée de St Antoine l'Abbaye exposera les productions plastiques réalisées par les classes participantes durant tout l'été. Une petite animation pour le vernissage un soir du mois de juin, à partager en famille.

**Tin Hanin** : Partenariat de la classe de Monique avec une section tissage/broderie de l'association « Tin Hanin » de Montpellier. Ils s'agit de femmes marocaines, tissant/brodant depuis leur enfance. Echanges de pratiques et pratique conjointe. Cette association aura également des échanges avec le musée de St Antoine et les tisseuses de l'Arche à St Antoine. Mme Battuz va essayer de se faire fabriquer et/ou prêter des métiers à tisser. Peut-être appel à des parents bricoleurs ?

**THEA** : Projet départemental qui permet de voir des spectacles et d'en produire. Un intervenant viendra plusieurs fois afin de nous épauler dans ce travail et cette production. Il s'agit, pour chaque classe, de produire un spectacle le 14 mai au Diapason.

**Point sur les sorties déjà effectuées :**

2 déplacements à St Marcellin (510€) un déplacement à St Antoine l'Abbaye (350€) soit déjà 21,63€ dépensés par enfant de Morette en ce début d'année, financés par le grand sou des écoles de Cras et Morette.

Mme Battuz effectuera ce qu'il faut pour que les projets soient déjà bien avancés au moment de son départ à la retraite et suivra leur réalisation jusqu'au bout si son ou sa remplaçant(e) l'y autorise.

**La séance est close à 20h15.**

**PROCHAIN CONSEIL**

**Lundi 18 mars à 18h00 à Morette**